

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

27 octobre 2025

Date de la réunion :

27 novembre 2025

L'An deux mil vingt cinq **le 27 novembre à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET

**Titulaires excusés** : Catherine LHÉRITIER, Nelly ANTOINE, François FROMET, Marie-Pierre BEAU, Corinne GARCIA, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

**Suppléant** : Gérard CHAUVEAU,

**Suppléants excusés** : José ABRUNHOSA, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Stéphane LEDOUX, Odile SOULÈS

**Pouvoirs :**

François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI  
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°57.2025

Objet de la délibération :

Thierry BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

Ressources Humaines

(Rapporteur : Éric MARTELLIERE, Président)

Adoption du tableau des  
effectifs des emplois  
permanents et de  
l'organigramme du Centre De  
Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de Loir-  
et-Cher au 1<sup>er</sup> décembre 2025

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-2 et R.2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Aussi, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion de Loir-et-Cher vote tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs (annexe 8) des emplois permanents en fonction des évolutions. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît nécessaire de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de l'établissement.

Enfin, il apparaît nécessaire d'approuver l'organigramme de l'établissement recensant les emplois tenus en son sein et son organisation (annexe 9).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2313-2 et R2313-3,

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

**VU** les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la Fonction Publique,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n°45.2024 du 5 décembre 2024 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 octobre 2025,

**Considérant** le besoin de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ainsi que d'un organigramme des emplois tenus de l'établissement,

Sur le rapport du Président, après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 2 octobre 2025 et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loir-et-Cher décident :

- **d'approuver** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 comme annexé
- **d'approuver** l'organigramme de l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 comme annexé
- **d'abroger** la délibération du Conseil d'Administration n°45.2024 du 5 décembre 2024 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à l'entrée en vigueur de la présente délibération
- **de dire** que les crédits sont bien inscrits au budget de l'établissement au chapitre 012

- **d'autoriser** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 27 novembre 2025

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 2-12-2025  
Exécutoire le : 2-12-2025

Le Président soussigné certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de  
l'acte

Le President

Eric MARTELLIERE

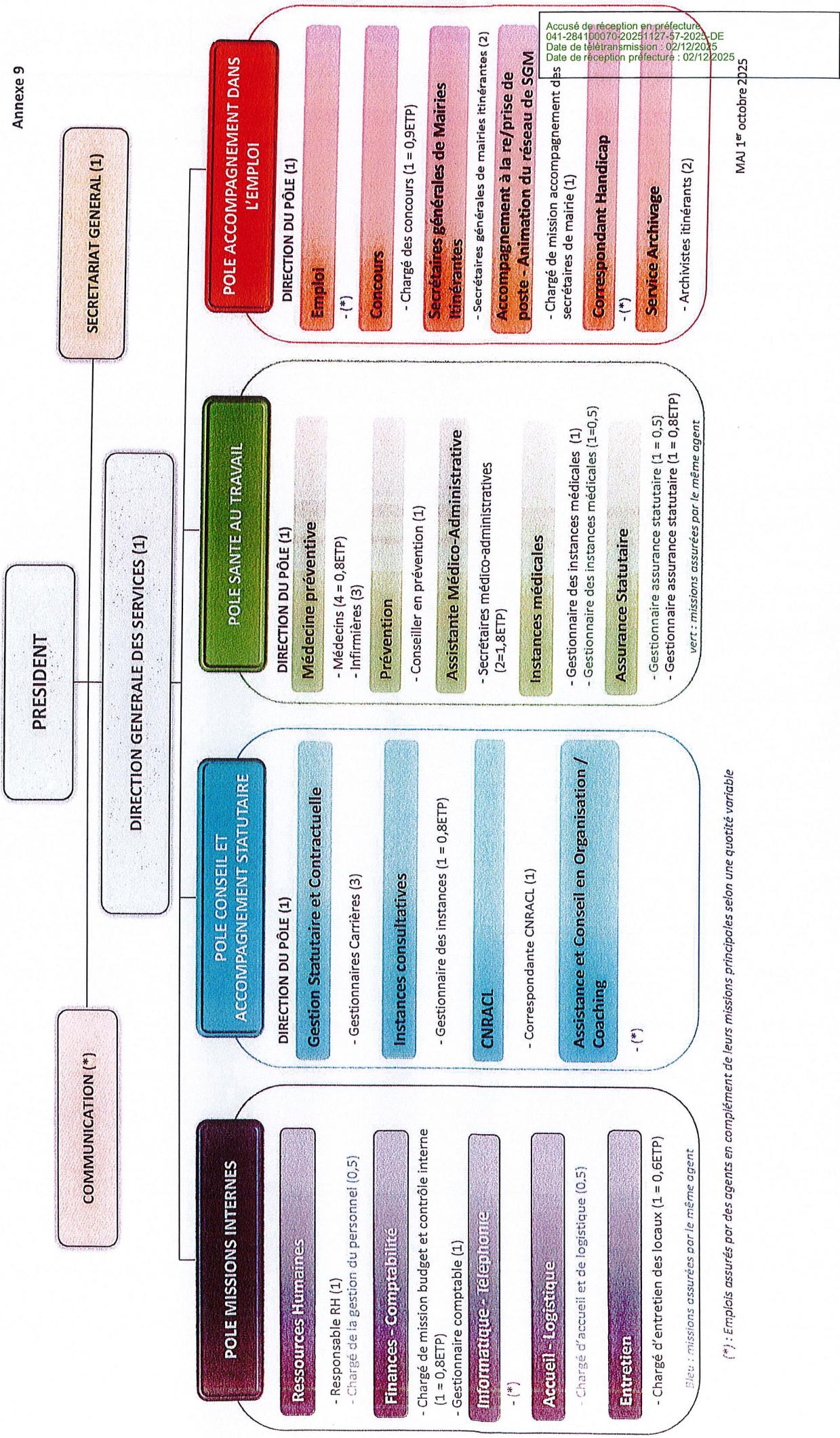


Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20251127-57-2025-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

**Mise à jour du tableau des effectifs**  
A compter du 1er décembre 2025

Annexe 8

Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20251127-57-2025-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025



Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20251127-57-2025-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

MAJ 1<sup>er</sup> octobre 2025

(\*) : Emplois assurés par des agents en complément de leurs missions principales selon une quotité variable

Bleu : missions assurées par le même agent

Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20251127-57-2025-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025